



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil n° 34 - Octobre 2005**

**du 26 octobre 2005**

**CABINET DU PREFET**

**Délégation de signature - Suppléance**

Sommaire

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	CABINET DU PREFET.....	2
	05-121-Délégation de signature pour la suppléance pour la seule période du vendredi 28 octobre 2005 au dimanche 30 octobre 2005 inclus à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime pour la suppléance.....	2

# 1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

## 1.1. CABINET DU PREFET

**05-121-Délégation de signature pour la suppléance pour la seule période du vendredi 28 octobre 2005 au dimanche 30 octobre 2005 inclus à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime pour la suppléance**

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET /

A R R Ê T É n° 05 - 121

-----  
Le préfet  
de la région de Haute-Normandie  
préfet de la Seine-Maritime  
-----

VU :

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 95-486 du 27 avril 1995, relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret du Président de la République en date du 9 juillet 2004, nommant M. Daniel CADOUX, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2002, nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture ;

le décret du Président de la République en date du 7 avril 2005 nommant M. Christophe PEYREL, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

l'arrêté préfectoral n° 05-29 du 2 mai 2005 donnant délégation de signature à M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

l'arrêté préfectoral n° 05-28 du 2 mai 2005, donnant délégation de signature à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

A R R E T E

-----

Article 1er -

Pour la seule période du vendredi 28 octobre 2005 au dimanche 30 octobre 2005 inclus, M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, se voit confier la suppléance du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département,  
du rapport spécial prévu à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales,  
des actes de main-levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement,  
des arrêtés de conflit,  
des réquisitions de la force armée.

Article 2 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 26 octobre 2005

Le préfet,

Daniel CADOUX